

Actes du 35^e Chapitre Général
(2010)

La Conversion



Actes du 35^e Chapitre Général
(2010)

La Conversion



Missionnaires Oblats de Marie Immaculée
290 via Aurelia, 00165 Rome, Italie

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du 35 ^e Chapitre Général.....	p. 7
2. Election du Supérieur Général et du Conseil..	p. 17
3. L'appel à la Conversion.....	p. 21
4. Changements aux Constitutions et Règles...	p. 39
5. Autres délégations, autorisations, résolutions, mandats, observations, déclarations, invitations, demandes, directives, affirmations et souhaits:	
A. La révision des documents du Chapitre.....	p. 51
B. Finances.....	p. 51
C. Déclaration du 35 ^e Chapitre Général aux Oblats et Associés.....	p. 55
D. Résolution sur les études supérieures oblates..	p. 57
E. Résolution sur le ministère auprès des migrants	p. 57
F. Résolution sur la formation des Oblats Frères	p. 58
G. La protection et la sauvegarde des enfants et des adultes vulnérables.....	p. 58
H. Justice, paix et l'intégrité de la création.....	p. 59

1.

**Lettre du
35^e Chapitre Général**

1.
Lettre du
35^e Chapitre Général

Chers Frères et Pères oblats, Oblats honoraires, Associé(e)s, amis des Oblats et toutes personnes de bonne volonté :

Loués soient Jésus Christ et Marie Immaculée! Loué aussi soit notre bien-aimé Fondateur, saint Eugène de Mazenod!

Le 35^e Chapitre général des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée vient tout juste de prendre fin et, comme pour les premiers disciples de Jésus sortant tout rayonnants de la salle de la Pentecôte, nous aussi voulons proclamer dans de nombreuses langues ce que nous avons vécu ici.

Notre rencontre a commencé par une messe du Saint Esprit, le 8 septembre, jour de fête mariale où plusieurs d'entre nous ont fait leur oblation, et s'est terminée un mois plus tard par une messe d'action de grâce. Quatre-vingt-neuf Oblats ont pris part au Chapitre et plus de vingt autres y ont apporté leur collaboration à titre de personnes-ressources ou de personnel auxiliaire. De même, cinq Associé(e)s laïques, représentant des diverses régions oblates, se sont joints à nous pour la première semaine du Chapitre. Notre lieu de réunion était encore la Casa

La Salle des Frères des écoles chrétiennes où nos derniers Chapitres avaient eu lieu. Trois jeunes Oblats talentueux, Filadelfo Estrella, Andriano Titone et Hipolito Olea ont servi de modérateurs. Lors de la réunion intercapitulaire de 2007, les Provinciaux oblates avaient déjà choisi le thème du Chapitre : la conversion, un nouveau cœur, un esprit nouveau et une nouvelle mission. Le frère Paul Michalenko, S.T., a été notre animateur et, dans la ligne de notre thème, nous a mis au défi, pendant tout le Chapitre, de nous libérer l'esprit de tout jugement, le cœur de tout cynisme et la volonté de toute peur.

À la suite de la messe du Saint Esprit, nous avons consacré plusieurs jours à nous connaître les uns les autres à travers plusieurs petits groupes d'interaction. Le cardinal Francis George, o.m.i., s'est joint à nous au cours de cette période d'échanges pour nous donner une conférence inspiratrice. Nous avons ensuite abordé la première étape importante du Chapitre, celle de la réception et du traitement de l'information, sous la forme d'une série de rapports. En premier lieu, chaque région oblate a présenté un rapport sur ce qui se vit chez elle, en y identifiant les forces comme les faiblesses de la vie oblate. Cette étape a été suivie par la présentation du rapport du Comité permanent sur les Frères oblates. Les Associé(e)s laïques ont présenté, ensuite, le leur en nous lançant le défi de travailler plus étroitement avec eux. Les deux jours suivants ont été consacrés à l'écoute et à l'étude du rapport du Trésorier

général, Rufus Withley. Entre autres choses, il nous a mis au défi de prendre conscience du changement démographique énorme qui survient à l'intérieur de la Congrégation et de ce que cela signifie au point de vue des ressources financières. La phase initiale de notre Chapitre a pris fin avec le rapport du Supérieur général sortant, Wilhem Steckling, sur l'état de la Congrégation. Ce rapport suggère quatre choses qui constituent les impératifs les plus urgents pour la Congrégation : I. Que nous construisions des communautés centrées sur le Christ; II. Que nous aimions véritablement les pauvres et que nous allions vers eux; III. Que nous fassions face aux changements démographiques énormes qui transforment le visage de la Congrégation; IV. Que nous nous renouvelions dans notre amour de l'Église. Après quelques échanges avec lui sur son rapport, nous avons entrepris l'étude du thème du Chapitre, la conversion.

Nous avons consacré près d'une semaine du Chapitre à faire l'examen et à débattre d'une série de propositions qui avaient été soumises par la Commission précapitulaire mise sur pied par le Supérieur général en conseil pour l'examen des structures du gouvernement. Après un débat assez passionné, les membres du Chapitre ont voté, pour la plupart, pour le maintien des structures actuelles. Le sentiment de la majorité était que, à ce moment-là, il était plus important de changer nos attitudes que de changer nos structures. Mais on pouvait sentir aussi

la déception que cette décision avait suscitée chez plusieurs des délégués du Chapitre.

Nous sommes ensuite entrés dans la troisième et très importante phase de notre Chapitre, celle des élections. De nouveau, nous avons commencé par une messe du Saint Esprit avant de passer une demi-journée de réflexion silencieuse, à pratiquer la *murmuratio* de l'un à l'autre. Et le Saint Esprit nous a envoyé un message très clair : le père Louis Lougen a été élu, presque à l'unanimité, au premier tour de scrutin. Lorsque le père Lougen s'est levé pour accepter humblement l'appel à servir, les délégués du Chapitre se sont tous levés spontanément dans un tonnerre d'applaudissements qui a duré plusieurs minutes. Il y avait des larmes dans les yeux de plusieurs délégués et le sentiment qui régnait dans la salle, à ce moment-là, l'unité de cœur, le sentiment d'avoir fait le bon choix et l'énergie chaleureuse qui se dégageait resteront à jamais le point fort de ce Chapitre. L'énergie dégagée alors nous a soutenus jusque dans l'élection du Vicaire général, Paulo Archiati, les deux Assistants généraux, Cornelius Ngoka et Gilberto Piñon, et les cinq Conseillers généraux pour les Régions, Miguel Fritz, Clement Waidyasekara; Warren Brown, Luis Ignacio Rois Alonso et Evans Chinyemba.

Nous sommes alors passés à la quatrième et dernière étape de notre Chapitre: l'approbation des diverses propositions soumises au Chapitre et la rédaction

d'un message à envoyer au monde oblat. Encore une fois, les débats ont été animés, mais le Chapitre a finalement peaufiné et approuvé de nombreuses propositions sur des questions concernant le ministère, les finances, l'enseignement supérieur et la justice. Les derniers jours du Chapitre ont été occupés à discuter des défis particuliers que le Chapitre général désirait lancer au monde oblat.

Cette discussion n'a pas été facile. Chez les délégués en général, on avait le sentiment que les messages envoyés par les quatre derniers Chapitres généraux présentaient les défis majeurs que la Congrégation doit encore relever et qu'ajouter, cette fois encore, un autre document ne servirait à rien. Ce qu'il fallait, pensait-on, c'était quelque chose de court, qui donne une orientation plus précise, centrée sur notre thème de la conversion et soulignant les domaines très précis où nous nous sentons appelés à pratiquer une conversion, en ce moment. Notre document, L'appel du Chapitre à la conversion, est fondé sur ces prémisses. Nous reconnaissons, presque à regret, que nous ne vous offrons pas nécessairement de nouveaux défis ou des défis dépassant ceux que nos Constitutions et Règles et les Chapitres généraux antérieurs nous ont appelés à relever. Nous vous présentons plutôt quelques défis auxquels attacher plus d'importance dans notre monde oblat, à cette étape de son histoire. Nous vous les laissons donc, en vous invitant, comme nous l'avons fait à maintes reprises au cours de ce Chapitre, à libérer votre esprit

de tout jugement, votre cœur de tout cynisme et votre volonté de toute peur.

En guise de conclusion, un mot sur l'atmosphère du Chapitre. Malgré les échanges très animés sur le parquet du Chapitre, l'atmosphère qui y a régné a été merveilleusement chaleureuse, profondément fraternelle, pratiquement libre de toute politique et profondément priante. Entre autres choses, les délégués ont fait chaque jour une demi-heure d'oraison devant le Saint Sacrement. Un délégué, qui en était à son troisième Chapitre, faisait le commentaire suivant : «Ce Chapitre a été le plus fraternel de tous. Je n'ai jamais vécu rien de semblable au cours d'une réunion internationale.» Un autre délégué, qui prenait part pour la première fois à un Chapitre général, faisait cette remarque : « C'est mon premier Chapitre et l'expérience a été magnifique. Une des choses qui m'ont frappé a été de voir un si grand nombre d'Oblats venant d'un si grand nombre d'endroits. J'y ai fait l'expérience de la grande richesse de notre famille religieuse et trouvé une bonne ambiance, marquée d'attentions mutuelles. » Une véritable expérience de communauté oblate et de chaleur fraternelle.

Durant tout le Chapitre, les délégués sont demeurés à l'écoute, attendant qu'une scène biblique particulière leur soit présentée pour les aider à approfondir le sens de ce qu'ils vivaient à ce Chapitre comme de la réalité communautaire et ecclésiale que les Oblats

vivent aujourd'hui. À maintes reprises, spontanément au cours de nos conversations, la scène qui nous est venue à l'esprit est celle de l'Évangile de Luc, au chapitre 24, où les disciples, découragés et l'air sombre parce que leur univers religieux avait été crucifié, rencontrent le Christ ressuscité sur le chemin d'Emmaüs ; ils sentent leur cœur brûler en eux tandis qu'il leur parlait et le reconnaissant finalement dans ce qu'ils viennent de vivre de nouveau. Ils retournent alors à leur vie religieuse avec une vision, une espérance et une énergie renouvelées.

Ce Chapitre général a été un chemin d'Emmaüs. Nous avons regardé attentivement notre monde crucifié, rencontré le Christ sur ce chemin avant de quitter cet endroit le cœur brûlant d'une nouvelle visée, d'une nouvelle espérance et d'une nouvelle énergie. Notre désir est de les partager avec vous.

Loués soient Jésus Christ et Marie Immaculée.

Le Chapitre général de 2010.

Rome, Italie
le 7 octobre 2010

2.
Election du Supérieur Général
et du Conseil

2. Election du Supérieur Général et du Conseil

A la suite d'élections tenues selon les prescriptions de nos Constitutions et Règles, le Chapitre Général a appelé les Oblats suivants au service de l'autorité:

Supérieur général Louis LOUGEN
(États Unis - États Unis)
(Élu le 28 septembre 2010)

Vicaire général Paolo ARCHIATI
(Italie - Administration générale)
(Élu le 29 septembre 2010)

1^{er} Assistant général Cornelius NGOKA
(Nigeria - Cameroun)
(Élu le 29 septembre 2010)

2^e Assistant général Gilberto PIÑÓN Gaytán
(Méxique - Administration générale)
(Élu le 29 septembre 2010)

Conseiller général Miguel FRITZ
pour l'Amérique latine (Allemagne - Paraguay)
(Élu le 29 septembre 2010)

Conseiller général Clement WAIDYASEKARA
pour l'Asie -Océanie (Sri Lanka - Colombo)
(Élu le 29 septembre 2010)

Conseiller général Warren BROWN
pour le Canada/États-Unis (États Unis – États Unis)
(Élu le 29 septembre 2010)

Conseiller général Luis Ignacio ROIS Alonso
pour l'Europe (Espagne – Administration générale)
(Élu le 29 septembre 2010)

Conseiller général Evans CHINYEMBA
pour l'Afrique-Madagascar
(Zambia – États Unis/Zambia)
(Élu le 30 septembre 2010)

3. L'appel à la Conversion

NOUS AVONS BESOIN D'UNE CONVERSION PERSONNELLE ET COMMUNAUTAIRE PROFONDE

LA COMMUNAUTÉ

Jésus Christ est le centre de notre vie et de notre mission, et notre vie religieuse vécue dans le partage communautaire a besoin d'une animation constante et bien planifiée pour être à même de vivre, à la suite de Jésus, le charisme qui nous a été donné. C'est à la lumière de notre témoignage de vie que nous donnerons plus de force à notre pastorale des vocations.

Comme conséquence de ce Chapitre, notre conversion doit produire une nouvelle qualité de notre vie communautaire (Rapport du Supérieur général au 35^e Chapitre général, p. 43).

Quel est le cœur de la communauté oblate? L'appel de Jésus-Christ nous a rassemblés pour partager notre foi, notre vie, notre mission et notre culture. Cette relation s'approfondit par la prière personnelle et communautaire, et par la réflexion sur notre façon de vivre et l'évaluation que nous en faisons. Cela nous dispose à recevoir le don de l'Esprit Saint.

La conversion personnelle et communautaire centrée sur la personne du Christ exige :

1. Que chaque Oblat réfléchisse sur le témoignage de sa vie religieuse et vive les vœux d'une manière prophétique afin d'en transmettre les valeurs au monde et à inviter d'autres personnes à se joindre à la famille oblate;
2. Que chaque supérieur et chaque communauté se reconnaissent une responsabilité personnelle et partagée dans la vie de la communauté (maison, district, unité) ;
3. Que les supérieurs et les communautés révisent périodiquement leur style de vie en ce qui concerne l'acquisition et l'usage de l'argent, le partage des biens afin de vivre de façon transparente et responsable;
4. Que les supérieurs et leurs communautés cherchent des moyens de réconciliation afin de guérir ce qui a besoin de l'être dans la communauté;
5. Que les supérieurs et leurs communautés veillent à la vie de prière tant personnelle que communautaire ainsi qu'à la fidélité à la pratique de l'oraison;
6. Que les supérieurs et leurs communautés veillent à la formation continue, à l'étude de

l'Écriture et des écrits oblats, pour leur propre bien spirituel et l'authenticité de leur travail missionnaire;

7. Que nous reconnaissions que nos Oblats âgés et retirés sont nos mentors et nos sages, et que leur rôle, dans la vie et la mission de la communauté, est de porter un témoignage de vie religieuse authentique;
8. Que les Oblats qui, à cause de la mission, sont appelés à vivre en dehors de la communauté ne le fassent qu'exceptionnellement et avec l'appui de la communauté;
9. Que, là où cela est possible, nos communautés soient multiculturelles et reflètent ainsi la face changeante de la Congrégation.

LA MISSION

Jésus Christ est le centre de notre vie et de notre mission d'annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres. Placés, dans nos divers contextes de vie et de travail, devant les défis actuels que constituent la mondialisation, la sécularisation, l'inculturation et les technologies de l'information, nous sommes appelés à franchir les frontières et à vivre le multiculturalisme à l'intérieur même de nos communautés apostoliques.

Aujourd'hui discernons-nous la volonté de Dieu quant à la mission de la Congrégation, dans l'évangélisation des pauvres ou dans l'inertie de continuer à faire simplement ce que nous avons l'habitude de faire? Nos propres saints nous montrent le bon chemin! Lorsqu'il s'agit de solidarité avec les pauvres, nous avons beaucoup de martyrs de la charité parmi nos confrères et même certains qui ont versé leur sang. Ils ont tous en commun d'avoir aimé les pauvres avec le cœur de Dieu. Il en découlera un bénéfice personnel et communautaire pour notre conversion (Rapport du Supérieur général au 35^e Chapitre général, p. 44).

Dans la mission, la conversion exige :

1. Que, dans le cadre renouvelé du projet Immense espérance, les Oblats coopèrent avec le nouveau Gouvernement central

à renouveler l'animation missionnaire et à discerner de nouvelles stratégies missionnaires et les défis majeurs à relever, en collaboration avec l'Église locale, en dialogue avec les autres religieux, les Associé(e)s oblats et toutes les personnes de bonne volonté;

2. Que nous fassions appel aux Oblats spécialisés en missiologie et nos institutions d'enseignement supérieur pour saisir la portée des nouveaux défis de la modernité, de la sécularité, de l'inculturation et du fondamentalisme religieux, de même que la façon d'y témoigner du Règne de Dieu;
3. Que les Oblats soumettent périodiquement leur ministère au discernement de la communauté locale afin d'en faire l'évaluation. Cette évaluation du ministère au service de la mission doit aussi se faire au niveau de la Province ou de la Délégation;
4. Que nous sachions voir le visage du Christ dans celui des pauvres d'aujourd'hui dans le contexte de la société où nous vivons aujourd'hui, tels que les migrants, les victimes du Sida, les sans-papiers, les victimes de la guerre et les peuples autochtones, et que nous nous portions à la défense de leurs droits et de leur dignité;

5. Que les Oblats soient ouverts au dialogue entre les différentes confessions religieuses et entre les religions mêmes, et qu'ils s'y engagent, en particulier, en travaillant activement avec les autres religions à construire le Royaume de Dieu;
6. Que les Provinces et les Régions oblates poursuivent, à travers toute la Congrégation, le partage des ressources, tant sur le plan du personnel que de celui des finances;
7. Que, à l'intérieur des Provinces et des Régions, les Oblats discernent avec leurs supérieurs les raisons pour lesquelles ils doivent « quitter la «maison » pour « passer les frontières »;
8. Que nous reconnaissons que Marie fait partie intégrante de notre expérience missionnaire en étant notre mère et notre modèle. Nous la contemplons dans sa vie quotidienne à Nazareth, chez Élisabeth, à Cana, au pied de la croix et au cénacle.

LE SERVICE DU LEADERSHIP ET DE L'AUTORITÉ

Jésus Christ est le centre de notre vie et de notre mission en termes de service du leadership et de l'autorité. Nous sommes appelés à exercer ce service de gouvernance et d'animation d'une manière dynamique, avec prudence, sage prévoyance et joie, dans le contexte qui est le nôtre et en réponse au changement de visage que connaît aujourd'hui la Congrégation.

Notre Congrégation a connu un changement démographique énorme, encore tout récent. Les nombreux nouveaux visages en sont la preuve. Nous devons répondre à ce changement avec courage et avec joie... Là où l'âge moyen est élevé, nous devons tout simplement apporter les changements structurels qui s'imposent pour servir au mieux notre mission... Nous pouvons compter sur d'excellents Oblats, et en grand nombre dans plusieurs parties du monde. Certains sont encore jeunes, mais plusieurs pourraient déjà se voir confier une responsabilité dans le leadership (Rapport du Supérieur général au 35^e Chapitre général, p. 44).

« Jésus appela ses disciples et leur dit : « Vous savez que les chefs des nations leur commandent en maîtres et que les grands leur font sentir leur pouvoir. Il ne

doit pas en être ainsi parmi vous : au contraire, celui qui voudra devenir grand parmi vous se fera votre serviteur, et celui qui voudra être le premier d'entre vous, se fera votre esclave » (Mt 20, 25-27).

Dans l'exercice du leadership et de l'autorité, la conversion exige :

1. Que nous, missionnaires Oblats, exercions un leadership prophétique et inspirateur au service des autres membres de la communauté et que, à l'image de Jésus venu non pas pour être servi, mais pour servir, nous fassions de même, en réponse à la volonté de Dieu et par amour de la mission. Qu'à tous les niveaux, les supérieurs exercent judicieusement l'autorité qui leur a été confiée, particulièrement pour intervenir à temps dans les situations difficiles;
2. Que les supérieurs et ceux qui exercent une autorité dans la communauté vivent les valeurs de compassion exprimées dans la constitution 82;
3. Que nous poursuivions l'évaluation de notre mission, particulièrement au niveau de l'ensemble de la Congrégation, afin d'établir des priorités qui nous guideront dans l'emploi efficace de notre personnel et de nos ressources matérielles;

4. Que nous identifions les futurs leaders et que nous assurions aux leaders actuels et à venir une formation adéquate et un soutien continu dans les divers aspects du leadership et du gouvernement dans la Congrégation;
5. Que la vertu et le vœu d'obéissance dont traitent les constitutions 24 à 28 et les règles 26a et 26b servent de code d'éthique dans le service du leadership et de l'autorité;
6. Que tous les Oblats portent une attention particulière à la protection des enfants et des personnes vulnérables, et qu'ils relisent régulièrement les directives de l'Église et de la Congrégation sur le sujet.

LA FORMATION

Jésus Christ est le centre de notre vie et de notre mission en ce qui concerne la première formation et la formation continue. Nous devons améliorer la qualité de notre formation, qui doit être profondément enracinée dans le Christ et, avec notre charisme, ouverte aux besoins de la communauté et de la mission.

La formation vise à la croissance intégrale de la personne. Elle se poursuit toute la vie et conduit chacun à s'accepter tel qu'il est, et à devenir celui qu'il est appelé à être. Elle implique une conversion constante à l'Évangile et nous tient toujours prêts à apprendre et à modifier nos attitudes pour répondre aux exigences nouvelles (Constitution 47).

Dans la formation, la conversion exige :

1. Que nous soyons prêts à mettre sur pied des maisons de formation conjointes et multiculturelles qui soient le reflet de notre mission commune aujourd'hui;
2. Que nous assurions à nos candidats et à nos éducateurs l'acquisition d'une spiritualité missionnaire approfondie. Au cours de leur formation, les scolastiques doivent faire un stage pastoral d'au moins un an en dehors de leur milieu culturel;

3. Que cette formation comprenne le développement global de la personne;
4. Que la formation au leadership inclue l'acquisition de compétences en finances, en administration, en animation, en communication et dans les questions de JPIC;
5. Un programme de formation de qualité pour les éducateurs à plein temps;
6. Le partage des ressources entre Provinces grâce aux échanges et la collaboration;
7. Que nos maisons de formation soient dotées d'une équipe d'éducateurs et non d'un seul responsable, et que les scolasticats plus petits soient organisés de façon à assurer une formation adéquate;
8. Que chaque Province ou Délégation ait son programme bien défini de formation continue. Que, pour le bien de la mission, chaque Oblat se renouvelle continuellement dans la connaissance de l'Écriture. À cette fin, que les Oblats soient invités à profiter des programmes de renouveau sur le charisme et la famille oblata qu'offre le Centre De Mazenod;
9. Que chaque supérieur local réexamine sa responsabilité en ce qui a trait à la formation continue dans sa propre communauté;

10. Que chaque Province ou Délégation nomme un Oblat responsable d'établir, en étroite collaboration avec le Gouvernement central de la Congrégation, un programme de formation continue et d'en faire la promotion;
11. Que, conformément à la proposition adoptée par le 35^e Chapitre général, chaque Province ou Délégation mette sur pied, pour les Frères, un programme de formation après le noviciat;
12. Que nous reconnaissons que nos Constitutions et Règles ainsi que les Normes générales pour la formation fournissent les modèles de la formation oblate et que nous ayons le courage de profiter, franchement et avec imagination, des possibilités qu'elles offrent.

LA GESTION FINANCIÈRE

Jésus Christ est le centre de notre vie et de notre mission et en rappelant la solidarité qui a marqué la gestion des finances dans l'histoire de la Congrégation, nous voulons mettre l'accent sur le besoin qu'il y a d'augmenter les revenus locaux et de revoir la gestion courante de nos ressources. Pour cela, il faudra un changement de mentalité qui consistera à passer de la dépendance ou de l'indifférence à l'interdépendance responsable.

Les changements survenus dans la Congrégation ont atteint un point tel qu'un autre paradigme est rendu nécessaire (Rapport du Supérieur général au 35^e Chapitre général, p. 39).

Chaque Unité de la Congrégation est appelée à partager de son abondance (que ce soit en personnel, en compétences ou en finances) et à recevoir (que ce soit en personnel, en compétences ou en finances), pour le service de notre mission. L'enjeu est de transformer, explicitement le modèle basé sur la dépendance des ressources temporelles, dans le nouveau modèle qui inclut des Unités oblates ou communautés financièrement stables, la solidarité dans le partage des compétences, des ressources matérielles et des ressources en personnel, à travers la Congrégation, et une nouvelle reconnaissance de notre dépendance

des investissements, l'un des quatre piliers de nos ressources matérielles (Rapport du Trésorier général au 35^e Chapitre général).

Voir aussi les Constitutions et Règles 154 à 162 et le Directoire pour l'administration des biens temporels.

« Tous ceux qui étaient devenus des croyants vivaient dans une parfaite unité de cœur et d'esprit. Personne ne se prétendait propriétaire de ses biens, mais ils partageaient tout ce qu'ils avaient. » Actes 4,32.

Dans notre gestion des finances, la conversion exige :

1. Une insistance renouvelée sur notre pratique du vœu de pauvreté vécu comme un appel à suivre Jésus en solidarité avec les pauvres aux multiples visages dans nos divers contextes de vie et de travail;
2. Une mise en vigueur, à tous les échelons, de politiques de gestion visant l'autonomie financière grâce à une dépendance croissante des sources locales de revenus, en particulier dans les Provinces ou Délégations en croissance;
3. La reconnaissance des valeurs évangéliques propres à la condition de disciple et d'intendant fidèle qui invite chaque Oblat à aborder de façon plus déterminée la question de la responsabilité financière;

4. Un engagement réitéré à pratiquer une gestion prudente, transparente et professionnelle de nos ressources matérielles à tous les échelons, de sorte qu'elle reflète notre vœu de pauvreté et notre identification aux pauvres;
5. Une adhésion renouvelée aux principes d'une saine gestion financière (budget, rapport financier, vérification externe, etc.) qui nous serviront de guides dans une planification à long terme de nos ressources matérielles;
6. La reconnaissance du fait que le vœu de pauvreté demande que nous fassions un usage prudent de nos biens, qui sont en quelque sorte le patrimoine des pauvres. Il devra donc y avoir une intervention opportune et bien préparée des autorités du niveau concerné pour prévoir et gérer les crises financières;
7. Un engagement renouvelé à coordonner, avec le Bureau des subventions, la recherche des ressources financières pour le soutien de la formation et de la mission.

4.
Changements aux Constitutions et Règles
approuvés par le
35^e Chapitre Général

4.
Changements aux Constitutions et Règles
approuvés par le
35^e Chapitre Général

(Les textes ajoutés ou modifiés sont indiqués par des caractères en italiques.)

Changements apportés au Constitutions :

C 38. Le texte a été modifié et se lit comme suit: « Unis par l'obéissance et la charité, tous, prêtres et Frères, restent solidaires les uns des autres dans leur vie et leur action missionnaires même si, dispersés pour le bien de l'Évangile, ils ne peuvent qu'à de brefs intervalles goûter les bienfaits de la vie commune.

Chaque communauté adopte le rythme de vie et de prière qui correspond le mieux à sa fin et à son apostolat. Elle établit donc un projet commun, confié à la vigilance du supérieur, et elle organise des rencontres régulières pour célébrer le Seigneur, évaluer son action, se renouveler et renforcer les liens de l'unité. » (Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010, ce qui comporte l'élimination de « *qu'elle soit maison ou district* » du texte antérieur.) [Cet article a été approuvé par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, 26 octobre, 2010 (Prot. M 29-1/99)]

C 98. Le texte a été modifié et se lit comme suit:
« Il appartient au Supérieur Général en Conseil

d'ériger des Provinces, d'en modifier les limites, et de supprimer ou d'unir des Provinces existantes. Le Supérieur Général ne prendra aucune mesure de restructuration qu'après avoir consulté les parties concernées. *Il appartient aussi au Supérieur Général en Conseil d'évaluer de façon périodique leur vie oblate, leur activité missionnaire et leur stabilité.*» (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.) [Cet article a été approuvé par la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, le 26 octobre 2010 (Prot. M 29-1/99)]

C 141. Le texte a été modifié et se lit comme suit : « Les membres du Conseil Général sont élus parmi les Oblats à vœux perpétuels, selon ce qui est prescrit ailleurs dans les Constitutions et Règles.

Un nouveau Conseil Général est élu par le Chapitre Général après qu'il ait élu un Supérieur Général. Les membres du Conseil Général demeurent en poste jusqu'à l'installation de leur successeurs.. » (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

[N.B. La Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique a refusé l'approbation de ce changement apporté à l'article 141 des Constitutions, le 26 octobre 2010 (Prot. M 29-1/99). Par conséquent, le changement apporté par le Chapitre n'est jamais entré en vigueur et la C141 antérieure reste inchangée en relation avec la C164.]

Règles nouvelles ou modifiées :

R 65i. « *Pour établir une communauté de formation post-noviciat, l'approbation du Supérieur Général en Conseil est requise.* » (Approuvé par le Chapitre, le 6 octobre 2010.)

R 92a. [Cet article a été supprimé par le Chapitre le 6 octobre 2010 et partiellement remplacé par **R65i**, ci-dessus .»

R 97a. Le texte a été modifié et se lit comme suit : « *Une Province doit démontrer une histoire de capacité à assumer la responsabilité d'un fonctionnement efficace de gouvernement et d'administration. Cela comporte le sens d'identité, une vision missionnaire bien énoncée, la possibilité de trouver en son sein des animateurs compétents, le respect de la diversité culturelle et ethnique, et normalement, la capacité de communiquer dans une langue commune. La Province a aussi à démontrer que ces caractéristiques vont persister dans un avenir prévisible.* » (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R 98b Le texte a été modifié et se lit comme suit : « Afin de assurer un fonctionnement et une stabilité convenables une Province doit avoir quelque *soixante* membres. Si le nombre décroît de façon significative en dessous de *soixante*, le Supérieur général entrera en dialogue avec les responsables de la Province afin d'examiner la situation et de préparer l'avenir.

Des exceptions à cette norme seront réglées par le Supérieur général en conseil. » (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R 98d. « *Dans le processus de restructuration, des efforts seront faits pour assurer la sensibilité à la diversité et un certain niveau d'autonomie parmi les territoires de la nouvelle province. »* (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R 123e. Le texte antérieur est remplacé par: « *Pour fournir des membres aux divers Comités Généraux, les Conférences régionales proposeront les noms d'Oblats compétents au Supérieur Général qui, d'après cette liste, nommera des membres aux comités appropriés, tels que nécessaires. »* (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R 123f. « *Un Oblat Frère, représentant sa région, participera régulièrement à certaines rencontres de la conférence régionale. »* (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R. 127b. Le texte a été modifié et se lit comme suit : « *Au moins deux ans avant un Chapitre, le Supérieur Général avec le conseil en session plénière nomme un Commissaire et les autres membres de la Commission Précapitulaire, en vue de faire les préparations nécessaires pour le Chapitre. »* (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R. 128a. Le texte des sections ci-dessous a été modifié et se lit comme suit :

« 3) La Conférence de la Région déterminera les unités électorales, le nombre des délégués et substituts à élire par unité électorale, et les procédures nécessaires à leur élection. Les procédures assureront la représentation proportionnelle et le droit, reconnu à chaque Oblat avec voix active, à déposer un vote direct et secret.

4) La Conférence de la Région soumettra à l'approbation du Supérieur Général en Conseil la composition éventuelle des unités électorales, tout comme les procédures d'élection, au plus tard six mois après la convocation du Chapitre (cf. 128b).

5) Les membres de la communauté de la Maison Générale et les autres Oblats qui y sont rattachés seront comptés et voteront dans les unités électorales de leur obédience antérieure.

(6) Le Supérieur Général, après consultation, invitera un Oblat Frère de chaque région de la congrégation. » (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R 128e. Le texte a été modifié et se lit comme suit : « *Entre les Chapitres, le Supérieur Général et son Conseil en session plénière convoqueront au moins une réunion des Provinciaux avec le Gouvernement central. Après consultation des Provinciaux, il précisera les détails de la convocation et le programme de la rencontre.*

Le but d'une telle rencontre est avant tout d'évaluer la mise en application des décisions prises par le Chapitre précédent, d'encourager la mise en pratique ultérieure de ces décisions, et d'assurer la préparation éloignée du Chapitre suivant. » (Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010.)

R 136b. *Le Supérieur Général et le Conseil, nouvellement élus, en consultation avec le Supérieur Général et le Conseil encore en poste, décideront de la date appropriée pour l'installation, qui n'aura pas lieu plus longtemps que trois mois après la fin du chapitre.* (Approuvé par le Chapitre, le 20 septembre 2010.)

[**N.B.** Étant donné que cet article est en contradiction avec C141, dont la modification n'a pas été approuvée par le Saint Siège, il est sans effet juridique.]

R 136c. *Dans la période intérimaire entre l'élection et l'installation d'un Supérieur Général et d'un Conseil nouvellement élus, le Supérieur Général et le Conseil sortant demeurent en poste pour le règlement des affaires ordinaires de la Congrégation.* (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

[**N.B.** Étant donné que cet article est en contradiction avec C141, dont la modification n'a pas été approuvée par le Saint Siège, il est sans effet juridique.]

R 137b. Le texte a été modifié et se lit comme suit : « Avant de donner une première obédience ou de transférer quelqu'un d'une Province à une autre, le Supérieur Général consultera les Provinciaux

et l'Oblat concernés. *Les supérieurs d'Unités demanderont au Supérieur Général son approbation avant de permettre à un Oblat de vivre en dehors du territoire géographique de la Province si le séjour dépasse un an. Si le séjour est pour des fins d'études supérieures, seule une notification est requise.* » (Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010.)

R 145c. *Pour un meilleur gouvernement de la Région et des Unités dont elle est composée, le Supérieur Général en Conseil peut déléguer un Conseiller Général avec pouvoir de gouvernement pour des actions déterminées, à spécifier dans son Conseil, à l'intérieur d'une ou de plusieurs Régions et Unités, excepté tout ce qui peut être réservé par la loi ou par un acte spécifique du même Supérieur Général.* » (Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010.)

R 149a. Le texte a été modifié et se lit comme suit : Les services généraux comprennent entre autres la Procure auprès du Saint Siège, la Postulation, le Service Oblat des Communications, le Service de la Justice, la Paix et l'Intégrité de la Création, les Archives générales et le Service d'accueil de la Maison générale. » (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R 149d. Le texte a été modifié et se lit comme suit : « Par divers moyens de communication, le Service oblat des communications voit à l'échange et au partage de l'information à travers la Congrégation

et au-delà, *et il promeut l'utilisation des médias dans le ministère.* » (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R 162a. Le texte a été modifié et se lit comme suit : « En plus de son rôle d'animation concernant l'administration responsable des biens temporels, le Trésorier général gère les affaires ordinaires de l'Administration générale et prépare le budget annuel. Il reçoit le rapport annuel consolidé de chaque Province et Délégation et il en fait l'analyse pour le Supérieur général et le conseil. *Il reçoit en outre une copie du budget approuvé par le Supérieur majeur en Conseil de chaque Province et Délégation afin de fournir une analyse plus exacte du rapport financier.*

Toutes proportions gardées, il assume au niveau général les mêmes responsabilités que le Trésorier provincial au niveau de sa Province. »
(Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010.)

R 162b. Le texte a été modifié et se lit comme suit : Un Comité Général des Finances aide le Supérieur Général et le Conseil à déterminer la politique de la Congrégation et présente toutes les recommandations qu'il juge opportunes. Le Comité est composé du Trésorier Général, de son assistant et de *quatre Oblats qualifiés nommés par le Supérieur Général en Conseil à partir d'une liste de candidats proposée par chaque Conférence régionale.* Des personnes autres que des Oblats peuvent être invitées par le Trésorier Général a titre d'experts

pour des questions spécifiques étudiées par le Comité Général des Finances. (Approuvé par le Chapitre, le 24 septembre 2010.)

R 165a. Le texte a été modifié et se lit comme suit : « Tout changement approuvé par le Chapitre dans les Règles en vigueur prend effet immédiatement. » (Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010, ce qui comporte l'élimination de la deuxième phrase du texte antérieur.)

5.

**Autres délégations, autorisations,
résolutions, mandats, observations,
déclarations, invitations, demandes,
directives, affirmations et souhaits,
du Chapitre**

5.

Autres délégations, autorisations, résolutions, mandats, observations, déclarations, invitations, demandes, directives, affirmations et souhaits, du Chapitre

A. La révision des documents du Chapitre

Le 35^e Chapitre Général délègue et autorise les personnes qui seront mandatées à cette fin par le Supérieur Général en Conseil à éditer et préparer pour publication les documents approuvés par le Chapitre dans une forme grammaticale et stylistique appropriée dans la langue originale dans laquelle ils ont été approuvés par le Chapitre, et à assurer des traductions convenables des documents ci-devant mentionnés dans les autres langues du Chapitre. *(Approuvé par le Chapitre, le 6 octobre 2010.)*

B. Finances

1. Que le Président de chaque Région de la Congrégation (ou à la direction de la Région, le président ou le supérieur majeur désigné dans les configurations subrégionales) coordonne, de concert avec le Trésorier Général, une rencontre, au moins chaque 24 mois, entre les trésoriers d'Unité (Provincial, Délégation, Mission) de la Région (sous-région) et le Trésorier Général :

- a. pour une formation continue et un entraînement plus spécialisés,
- b. pour la révision des procédures et la coordination des transactions financières,
- c. pour la coordination des propositions de planification à long terme en vue de l'utilisation plus efficace et collaborative des ressources matérielles de la Congrégation – à être soumis aux niveaux appropriés d'autorité du gouvernement.

La Région (sous-région) devrait désigner une personne pour coordonner cette rencontre avec le Trésorier Général. Il serait approprié pour la Région (sous-région) de désigner un officier de liaison entre la Conférence Régionale (sous-régionale), qui devrait participer pleinement à cette rencontre.

2. Que chaque Région (ou sous-région) se donne un plan assurant des possibilités de formation de base pour l'administration des biens matériels. Elle étudiera la possibilité d'étendre cette possibilité aux :
 - a. futurs trésoriers
 - b. trésoriers locaux
 - c. membres des comités des finances
 - d. trésoriers adjoints
 - e. éducateurs
3. Le Chapitre autorise le Supérieur Général et son Conseil, de façon à répondre aux suggestions,

directions, mandats et orientations de ce Chapitre qui demanderaient une dépense financière, d'augmenter la contribution per capita demandée aux Unités oblates. (Dans ce cas, le Trésorier Général, chaque année, devrait communiquer aux Supérieurs majeurs et aux Trésoriers le pourcentage de la contribution per capita qui est requise pour cela).

4. La participation au programme sponsorisé de la congrégation pour l'assurance-santé en cas de catastrophe est obligatoire pour les Unités qui n'utilisent pas de programmes supérieurs ou équivalents disponibles dans leur propre contexte, ou qui n'ont pas de tels programmes qui leur soient accessibles. Ces Unités rechercheront la prime requise et/ou elles demanderont l'aide du Gouvernement Central pour leur permettre de payer ces primes. Les Unités qui déterminent que leurs situations justifient leur non-participation doivent présenter par écrit leurs raisons pour approbation au Supérieur Général et son Conseil.
5. Le Supérieur Général en Conseil établira des directives claires pour le soutien des Unités qui ont à faire face à une crise financière sévère. Ces directives incluront des procédures de responsabilité claires et l'exigence d'un plan détaillé pour atteindre l'indépendance financière, comme condition requise pour obtenir l'appui accordé par le Supérieur Général en Conseil.

6. Le Supérieur Général en Conseil est autorisé à imposer une taxe de jusqu'à 10% sur la vente de terrain et/ou d'édifices par des Unités de la Congrégation. Le but premier des fonds ainsi amassés serait d'augmenter les réserves de la Congrégation de telle sorte que la subvention pour la première formation soit augmentée et les subventions présentes de solidarité soient assurées. Le Comité Général des Finances recommandera au Supérieur Général en Conseil un pourcentage mobile basé sur les catégories de contribution. Une Unité sujette à l'imposition est invitée à demander au Supérieur Général en Conseil s'il existe des raisons qui pourraient requérir une diminution de l'ensemble ou d'une partie de la taxe.

7. Que le Supérieur Général en Conseil invite des Unités de la Congrégation à considérer le versement de contributions aux Fonds Jetté (Formation) et Zago (Solidarité), de façon à augmenter les réserves de la Congrégation qui sont au service de la formation première, de la formation continue, et du processus de solidarité

8. Que le Supérieur Général en Conseil invite les Administrateurs de l'OIP à collaborer en désignant des Membres potentiels oblats du Bureau et des Administrateurs pour l'OIP.

Que le Supérieur Général en Conseil requière que l'OIP, aux frais de l'OIP, fournisse de l'entraînement

et des chances d'éducation pour préparer de façon adéquate les Oblats destinés au rôle de Membres du Bureau et d'Administrateurs.

Que, avant 2016, deux Oblats au moins soient entraînés à devenir administrateurs de l'OIP.

On a noté que, même si l'OIP ne profite pas de leur formation, ces Oblats (entraînés comme Membres du Bureau ou Administrateurs) auront développé des habiletés qui pourraient être mises au profit de leur Unité dans l'administration des ressources matérielles.
(Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010.)

C. Une Déclaration du 35^e Chapitre Général aux Oblats et Associés

En réponse à certaines attentes exprimées et aux déclarations faites le 11 septembre 2010 par le groupe des Associés laïcs qui ont participé au 35^e Chapitre Général, nous souhaitons affirmer ce qui suit :

1. Nous apprécions le rôle volontaire, complémentaire et co-responsable que les groupes laïcs et les Associés assument dans les entreprises missionnaires de la Congrégation. Nous reconnaissons leur désir de participer plus pleinement au charisme et à la mission des Oblats.
2. Nous les invitons à dialoguer avec les unités locales et régionales et à chercher les façons dont cela pourrait être obtenu, tout en respectant le caractère spécial de chaque groupe.

3. En vue de réaliser ce objectif, il sera nécessaire pour nous, Oblats et laïcs, de créer des instruments de planification et d'évaluation de telle sorte que nous puissions mieux évaluer et exprimer à quel point nos efforts avancent vers les résultats envisagés.
4. Nous prions les Unités oblates et leurs communautés respectives d'aider les Associés dans leur formation spirituelle et leur engagement missionnaire.
5. Nous encourageons toutes les Unités et les Régions oblates à travailler étroitement avec les groupes laïcs pour identifier des priorités qui prennent en considération les pauvres d'aujourd'hui et entament un processus de conversion mutuelle, personnelle et communautaire aux valeurs du Royaume de Dieu.
6. Nous en appelons à toutes les Unités oblates à travailler ensemble avec les Associés pour promouvoir le ministère des vocations oblates missionnaires.
7. Nous souhaitons persuader tous les groupes associés de vivre les caractéristiques spécifiques du charisme de saint Eugène, tel qu'énoncé dans le Congrès d'Aix de 1996, par des Congrès régionaux, des réunions régulières avec les Oblats et les rencontres dans la vie courante. Nous tirons notre inspiration de notre charisme commun, qui fortifie l'esprit de la famille oblate.

8. Nous appuyons les laïcs dans leurs efforts pour inviter les autres à vivre et à partager le charisme oblat. *(Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010.)*

D. Résolution sur les études supérieures oblates:

Que le 35^e Chapitre Général des Oblats désigne l'Éducation Supérieure comme un ministère essentiel et de valeur à l'intérieur de la mission oblate d'évangélisation et que le Chapitre enjoigne au Supérieur Général en Conseil d'établir des politiques concernant l'appui aux études supérieures dans la Congrégation et la place des Instituts oblates d'Éducation Supérieure à l'intérieur de la Congrégation. *(Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010.)*

E. Résolution sur le ministère auprès des migrants

Que le Chapitre Général des Oblats affirme que le ministère auprès des migrants est un ministère apprécié chez les Oblats, émanant du charisme de notre Fondateur. En tant que tel, idéalement, nous aimerions voir ce ministère mis en lumière durant la période de la première formation ; que la possibilité d'études spécialisées dans ce domaine soit offerte pour quelques-uns de ceux qui sont affectés à ce ministère, et que, partout où c'est possible, nous appuyons les divers groupes qui travaillent pour venir en aide à la détresse des migrants à travers le monde. *(Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010.)*

F. Résolution sur la formation des Oblats Frères

Que l'Assistant Général qui sera en charge du portefeuille de la formation travaille sur la question des normes communes dans la formation première des Oblats Frères dans la Congrégation. Ce projet sera effectué en dialogue avec les Présidents des Conférences Régionales, le Comité Général de Formation et le Comité Permanent des Oblats Frères. Suite à quoi, des recommandations seront faites au Supérieur Général et son Conseil. (*Approuvé par le Chapitre, le 1 octobre 2010.*)

G. La protection et la sauvegarde des enfants et des adultes vulnérables

Le Chapitre donne son aval énergiquement au *Policy Statement Regarding Serious Physical, Professional, and/or Sexual Misconduct With Minors and/or Vulnerable Adults* [Titre de la version française : *Éléments à prendre en considération par les unités pour établir leur procédure en cas d'inconduite professionnelle grave.*] (Approuvé par le Conseil Général dans la session ordinaire du 7 avril, 2004). Le Chapitre note en outre que le No. 24 exige que chaque Unité de la Congrégation, en respectant la politique susmentionnée, élabore sa propre politique qui s'imposera aux membres de l'Unité.

Le Chapitre, dans l'esprit de notre responsabilité évangélique vis-à-vis de ceux qui ont souffert des

abus, et de leurs familles, et des Oblats, affirme l'importance de la disposition que chaque Unité pourvoie à une évaluation externe et, si nécessaire, une révision de sa politique d'une façon qui assure que l'on accorde la première priorité à la sauvegarde des enfants et des adultes vulnérables. Le Chapitre requiert en outre que chaque Unité fasse parvenir sa politique et l'évaluation de cette politique au plus tard le 1er octobre, 2011 à l'Administration Générale, de façon à documenter sa conformité à la politique en question.

H. Justice, paix et l'intégrité de la création

Le Service général de Justice, Paix et Intégrité de la Création (OMI-JPIC) propose au 35^e Chapitre Général que les responsables des Unités et Régions de la Congrégation établissent des directives appropriées et fournissent le soutien nécessaire pour promouvoir le ministère du JPIC dans la mission.

